

# Bienvenue

à vous,  
membres des Conseils de gestion  
des Paroisses du Diocèse de Sion

# Conseils de gestion

2

- **Rôle, compétences et responsabilités**

## Rôle des Conseils de gestion

- ▶ Dans toutes les affaires juridiques, le curé représente la paroisse, selon le droit ecclésiastique; il veillera à l'administration des biens de la paroisse
- ▶ Le Conseil de gestion apporte son aide au curé ou au desservant de la paroisse pour l'administration des biens de la paroisse

❖ *(cf. Règlement pour les Conseils de gestion du 1.12.2008, art. 4 §1-2)*

# Compétences des Conseils de gestion

- Les compétences du Conseil de gestion sont celles définies par le Code de Droit canonique et par le Droit particulier des diocèses suisses et celui du diocèse de Sion, respectivement de l'Abbaye territoriale de St-Maurice.
- Le Conseil de Gestion est compétent pour toutes les questions relatives aux rapports entre les paroisses et les communes municipales régies par la législation cantonale (LREE et RLREE).

❖ *(cf. Règlement pour les Conseils de gestion du 1.12.2008, art. 8)*

# Responsabilités des Conseils de gestion

- ▶ Le Conseil de gestion est responsable de l'administration ordinaire de l'ensemble des biens de la paroisses, notamment
  1. construction, rénovation, gestion et entretien de la fortune mobilière et immobilière,
  2. gestion des salaires des collaborateurs paroissiaux (prêtres et laïcs) et des remplaçants,
  3. élaboration des budgets et comptes,
  4. décisions sur les baux à loyer ou à ferme, etc.
- ▶ Pour les actes relevant de l'administration extraordinaire et pour les aliénations de biens de la paroisse, le Conseil de gestion ne peut agir sans le consentement écrit du Supérieur ecclésiastique.

❖ *(cf. Règlement pour les Conseils de gestion du 1.12.2008, art. 9)*

# 1. Construction, rénovation, gestion et entretien de la fortune mobilière et immobilière

- ▶ Comme responsable de la gestion des biens mobiliers et immobiliers, des fonds, donations et legs, le Conseil de gestion
  - veille au respect du but voulu par le fondateur ou donateur,
  - dresse l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers ainsi que des objets de culte de valeur propriétés de la paroisse et le met périodiquement à jour,
  - veille si nécessaire à la conclusion d'assurances immobilières ou mobilières,
  - veille à la bonne conservation des documents et pièces relatifs à l'administration matérielle de la paroisse.

❖ *(cf. Règlement pour les Conseils de gestion du 1.12.2008, art. 11-12)*

## 2a Gestion des salaires des collaborateurs paroissiaux (prêtres et laïcs) et des remplaçants

1. L'administration cantonale fournit à l'intention des paroisses et des communes les informations servant au calcul des salaires (art. 11 LREE).
2. Les salaires du personnel pastoral (prêtres, diacres et agents pastoraux laïcs) correspondent au traitement d'un maître de l'enseignement primaire (classe E1-16, cf. RLREE modifié au 30.11.2016).
3. La différence entre le traitement minimal et maximal ne peut excéder 35% (art. 4a2 RLREE) sauf accord explicite entre les communes et les paroisses concernées.
4. La rétribution du ministère de la présence et des sacrements a été revue à la hausse au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et fait partie de l'annexe au Règlement pour les Conseils de gestion.

## 2b Gestion des salaires des collaborateurs paroissiaux (prêtres et laïcs) et des remplaçants

• pour prêtres et assistants pastoraux laïcs (formation universitaire)	11 <sup>ème</sup> année de ministère, parts d'expérience 100 %, 13 <sup>e</sup> salaire
• pour les animateurs pastoraux (formation IFM ou équivalente)	11 <sup>ème</sup> année de ministère, parts d'expérience 70 %, 13 <sup>e</sup> salaire,
• pour les auxiliaires pastoraux (formation diocésaine Théodule ou équiv.)	11 <sup>ème</sup> année de ministère, parts d'expérience 50 %, 13 <sup>e</sup> salaire.
• pour les intervenants sans formation certifiée	sans parts d'expérience, 13 <sup>e</sup> salaire.
• pour les catéchistes	salaire horaire au tarif d'un enseignant primaire, sans prime d'âge
• pour les remplacements	de cas en cas, selon la tablette établie par le Diocèse



## 3a. Elaboration des budgets et comptes

- Le Conseil de gestion est responsable de la tenue de la comptabilité paroissiale. Il s'assure de la conservation de tous les documents y relatifs selon les prescriptions de la loi civile.
- Le Conseil de gestion établit chaque année le **budget** sur l'ensemble de la gestion financière de la paroisse – en portant sous rubrique séparée recettes et dépenses déterminantes pour la contribution subsidiaire obligatoire de la commune municipale – et le transmet au conseil municipal **avant le 30 septembre**.
- Le Conseil de gestion établit les **comptes** complets et les transmet au conseil municipal **avant le 30 mars**.

❖ *(cf. Règlement pour les Conseils de gestion du 1.12.2008, art. 10)*

## 3b. Elaboration des budgets et comptes

- Pour autant que les paroisses catholiques romaines ne peuvent, par leurs moyens propres, subvenir à leurs frais de culte, ceux-ci sont mis à la charge des communes municipales.

❖ *(cf. LREE, art. 5 §1 et 7)*

## 4. Décisions sur les baux à loyer ou à ferme

- ▶ Le Conseil de gestion est compétent pour toutes décisions relevant de la location des biens paroissiaux.
- ▶ Le principe de la gestion en qualité de « bon père de famille » est d'usage

## Actes relevant de l'administration extraordinaire 1/2

- ▶ Pour les actes relevant de l'administration « extraordinaire », le droit canon prévoit que la décision du Conseil de gestion n'est valable qu'après approbation de l'évêque. Ces actes sont notamment :
  - Achat, vente ou échange d'un bien immobilier
  - Construction, transformation, rénovation de biens paroissiaux
  - Constitution de servitudes, de droit distinct et permanent ou autres charges foncières
  - Constitution d'hypothèques
  - Mise à disposition d'un bien paroissial à une communauté publique ou privée ou à un particulier
  - Convention sous seing privé qui concerne un immeuble

## Actes relevant de l'administration extraordinaire 2/2

- Pour que l'évêque puisse donner son approbation, il doit consulter
  - Le Conseil pour les affaires économiques (CED)
  - Le Collège des consultants (COLCO)
  - La Commission diocésaine d'art sacré (CDAS),
    - lorsqu'il est question de construction ou de rénovation de lieux de culte et autres bâtiments
- ❖ Le vade mecum pour l'administration des biens ecclésiastiques est à votre disposition sur notre site [www.cath-vs.ch](http://www.cath-vs.ch) / Le Diocèse / autres documents

# Contrôles quadriennaux

- ▶ A la fin de chaque période administrative, la gestion du Conseil de gestion est soumise au contrôle d'experts mandatés par le Supérieur ecclésiastique
  - D'où la remise d'un rapport ad hoc, contenant tous éléments utiles :
    - ❑ Etat des immeubles et biens-fonds (copies extraits de cadastre)
    - ❑ Etat des placements bancaires (copies extraits)
    - ❑ Etat des fonds et fondations (y.c. fonds des messes fondées)
    - ❑ Compte de pertes et profits ainsi que bilan annuel
    - ❑ Procès-verbal du Conseil de gestion mentionnant l'approbation de ces comptes
- ❖ *(cf. Règlement pour les Conseils de gestion du 1.12.2008, art. 13)*
- ❖ Le rapport type est à votre disposition sur notre site [www.cath-vs.ch](http://www.cath-vs.ch) / Le Diocèse / autres documents

**QUETES ORDONNEES DANS LE DIOCESE DE SION / VORGESCHRIEBENE OFFER IM BISTUM SITTEN**

	<b>Date / Datum</b>	<b>Quête / Opfer</b>	<b>CP / PK</b>	<b>Titulaire / Inhaber</b>	<b>Remarque / Bemerkung</b>
1	03.12.17	Université de Fribourg Universität Freiburg	19-78-8	Chancellerie, Sion Bischöfl. Kanzlei, Sitten	
2	24.12.17 <i>messe de minuit</i>	Hôpital des enfants à Bethléem, Lucerne Kinderhilfe Bethlehem, Luzern	60-20004-7	Kinderhilfe Bethlehem Luzern	
	25.12.17 <i>messe du jour</i>	<i>Noël du Missionnaire valaisan</i>	<i>19-78-8</i>	<i>Chancellerie, Sion Bischöfl. Kanzlei, Sitten</i>	<i>quête non obligatoire mais recommandée !</i>
3	07.01.18	Don de l'Epiphanie Epiphanieopfer für Kirchenrestaurationen	60-790009-8	Mission Intérieure, Zoug Inländische Mission, Zug	<i>BV référencé à recevoir de MI Ref. Einzahlungsschein von IM</i>
4	14.01.18	Fonds de solidarité "Pour la mère et l'enfant" Solidaritätsfonds für Mutter und Kind	19-78-8	Chancellerie, Sion Bischöfl. Kanzlei, Sitten	
5	04.02.18	Apostolat des laïcs Kollekte für die Katholische Aktion	19-78-8	Chancellerie, Sion Bischöfl. Kanzlei, Sitten	
6	11.03.18	Formation aux ministères dans le diocèse de Sion Opfer für Ausbildung zu kirchlichen Diensten im Bistum	19-78-8	Chancellerie, Sion Bischöfl. Kanzlei, Sitten	
7	18 ou/oder 25.03.18	Action de Carême des Catholiques suisses Fastenopfer der Schweizer Katholiken	60-19191-7	AdC, Lucerne FO, Luzern	
8	30.03.18	Chrétiens de Terre Sainte Christen im Heiligen Land	19-78-8	Chancellerie, Sion Bischöfl. Kanzlei, Sitten	
9	22.04.18	Quête pour les étudiants futurs prêtres Opfer für Studenten, die Priester werden oder in den kirchlichen Dienst treten wollen	19-78-8	Chancellerie, Sion Bischöfl. Kanzlei, Sitten	
10	06.05.18	Quête pour le travail de l'Eglise dans les médias Opfer für die Arbeit der Kirche in den Medien	19-78-8	Chancellerie, Sion Bischöfl. Kanzlei, Sitten	
11	17.06.18	Réfugiés et Tiers-Monde Opfer für die Flüchtlingshilfe der Caritas	60-7000-4	Caritas, Lucerne Caritas, Luzern	
12	24.06.18	Denier de St-Pierre Papstopfer	19-78-8	Chancellerie, Sion Bischöfl. Kanzlei, Sitten	
13	26.08.18	Caritas Suisse Opfer für die Caritas	60-7000-4	Caritas, Lucerne Caritas, Luzern	
14	16.09.18	La Mission intérieure Opfer für die Inländische Mission	60-295-3	Mission Intérieure, Zoug Inländische Mission, Zug	<i>BV référencé à recevoir de MI Ref. Einzahlungsschein von IM</i>
15	30.09.18	Maisons de formation du diocèse (Notre-Dame du Silence, Sion - St. Jodern, Visp)	19-78-8	Chancellerie, Sion Bischöfl. Kanzlei, Sitten	
16	21.10.18	Quête pour la Mission Univervele (MISSIO) Opfer für den Ausgleichsfonds der Weltkirche (MISSIO)	17-1220-9	Fribourg, OPM Freiburg, Missionswerk	
17	01.11.18	Quête pour les besoins du diocèse Bistumsopfer	19-78-8	Chancellerie, Sion Bischöfl. Kanzlei, Sitten	

**Année pastorale / Pastoraljahr 2017-2018**



- ▶ Etant donné que les quêtes précitées ne font pour la plupart que transiter par la chancellerie épiscopale, nous prions instamment les caissiers des Paroisses à nous rétrocéder le produit de ces quêtes **dans les 15-20 jours suivant leur perception.**

➤ Merci d'avance !



Consultez notre site > [www.cath-vs.ch](http://www.cath-vs.ch)



The screenshot displays the website's navigation structure. At the top, there are four main categories: L'ÉVÊQUE, LE DIOCÈSE, PAROISSES, and ACTUALITES & PUBLICATIONS. Below these, there are four columns of sub-sections. A green arrow points to the 'Conseils' link in the 'L'ÉVÊQUE' column.

L'ÉVÊQUE	LE DIOCÈSE	PAROISSES	ACTUALITES & PUBLICATIONS
<p><b>EVÊCHÉ – ADMINISTRATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vicariat général</li> <li>Vicariat épiscopal</li> <li>Officialité</li> <li>Chancellerie</li> <li><b>Conseils</b></li> <li>Finances</li> <li>Prévoyance (SPES)</li> <li>Personnel diocésain</li> <li>Organisation</li> <li>Statistiques</li> <li>Histoire</li> <li>Géographie</li> </ul>	<p><b>SERVICES PASTORAUX</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Annonce de l'Evangile (Martyria)</li> <li>Service de la communauté (Koinônia)</li> <li>Service de la charité (Diakonia)</li> <li>Célébration du mystère chrétien (Leiturgia)</li> </ul>	<p><b>DOCUMENTS – DIRECTIVES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Autres documents</li> <li>Directives – formulaires</li> </ul> <p><b>CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En savoir plus sur le Vénérable Chapitre Cathédral</li> </ul>	<p><b>MAISONS DIOCÉSAINES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Notre-Dame du Silence, Sion</li> <li>Foyers des Creusets, Sion</li> <li>Bildungshaus St. Jodern, Viège</li> </ul> <p><b>CONTACT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une question ?</li> <li>L'annuaire</li> <li>Liens</li> </ul>

Diocèse de Sion / 28.04.2018 30.04.18

Consultez notre site > [www.cath-vs.ch](http://www.cath-vs.ch)

## AUTRES DOCUMENTS

### GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

1. Modèle de plan comptable pour les paroisses
2. Notices explicatives au sujet du plan comptable
3. Circulaire concernant l'application du droit cantonal régissant les rapports entre les paroisses et les communes municipales
4. Liste des quêtes ordonnées : 2017-2018 / 2018-2019
5. Vade mecum pour l'administration des biens ecclésiastiques
6. Grille de renouvellement des Conseils de gestion
7. Rapport des finances paroissiales
8. Echelle des salaires 2018
9. Recommandations sur l'entretien des églises et monuments
10. Recommandations sur l'énergie et le climat des églises et monuments
11. Consultation des livres paroissiaux
12. Consultation des Archives de l'Evêché
13. Modèle de contrat-type entre laïc et paroisse
14. Nouveaux « Cahiers des charges type »
15. Liste de tâches pour l'établissement du cahier des charges »
16. Entretiens périodiques d'accompagnement et de soutien à l'intention des agents pastoraux (prêtres, diacres et agents pastoraux laïcs)
17. Instruction de service concernant les jours de fête et jours de congés pour l'Evêché de Sion
18. Plan de travail 2017
19. Plan de travail 2018
20. Annuaire diocésain 2018, version simplifiée
21. Convention concernant le Service d'aumônerie du CHVR – HVS
22. Convention du 14 décembre 2015 concernant la collaboration entre l'école valaisanne et les églises reconnues

Consultez notre site > [www.cath-vs.ch](http://www.cath-vs.ch)

## CONSEILS, DIRECTIVES ET FORMULAIRES

**A l'usage interne du personnel pastoral du diocèse de Sion**

[Pour ouvrir le « Classeur », cliquez ici!](#)



Consultez notre site > [www.cath-vs.ch](http://www.cath-vs.ch)



 **Diocèse de Sion - Bistum Sitten**

 **Veillez d'abord vous identifier**

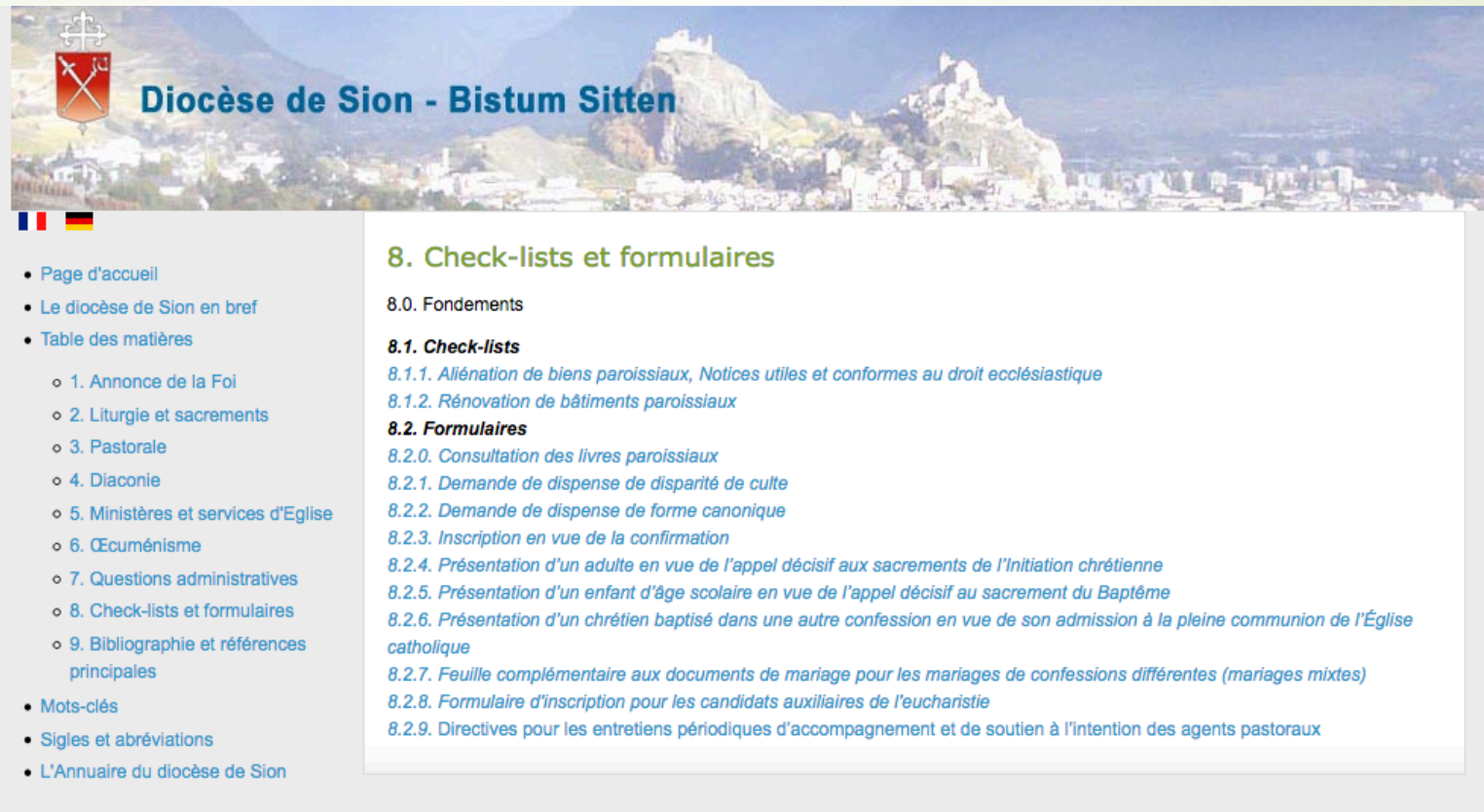
Identifiant

Mot de passe

**Connexion**

- [Mot de passe oublié ?](#)
- [Identifiant oublié ?](#)
- [Pas encore de compte ?](#)

Consultez notre site > [www.cath-vs.ch](http://www.cath-vs.ch)



**Diocèse de Sion - Bistum Sitten**

- Page d'accueil
- Le diocèse de Sion en bref
- Table des matières
  - 1. Annonce de la Foi
  - 2. Liturgie et sacrements
  - 3. Pastorale
  - 4. Diaconie
  - 5. Ministères et services d'Eglise
  - 6. Œcuménisme
  - 7. Questions administratives
  - 8. Check-lists et formulaires
  - 9. Bibliographie et références principales
- Mots-clés
- Sigles et abréviations
- L'Annuaire du diocèse de Sion

## 8. Check-lists et formulaires

### 8.0. Fondements

#### 8.1. Check-lists

- 8.1.1. *Aliénation de biens paroissiaux, Notices utiles et conformes au droit ecclésiastique*
- 8.1.2. *Rénovation de bâtiments paroissiaux*

#### 8.2. Formulaires

- 8.2.0. *Consultation des livres paroissiaux*
- 8.2.1. *Demande de dispense de disparité de culte*
- 8.2.2. *Demande de dispense de forme canonique*
- 8.2.3. *Inscription en vue de la confirmation*
- 8.2.4. *Présentation d'un adulte en vue de l'appel décisif aux sacrements de l'Initiation chrétienne*
- 8.2.5. *Présentation d'un enfant d'âge scolaire en vue de l'appel décisif au sacrement du Baptême*
- 8.2.6. *Présentation d'un chrétien baptisé dans une autre confession en vue de son admission à la pleine communion de l'Église catholique*
- 8.2.7. *Feuille complémentaire aux documents de mariage pour les mariages de confessions différentes (mariages mixtes)*
- 8.2.8. *Formulaire d'inscription pour les candidats auxiliaires de l'eucharistie*
- 8.2.9. *Directives pour les entretiens périodiques d'accompagnement et de soutien à l'intention des agents pastoraux*

***Merci pour votre attention !***



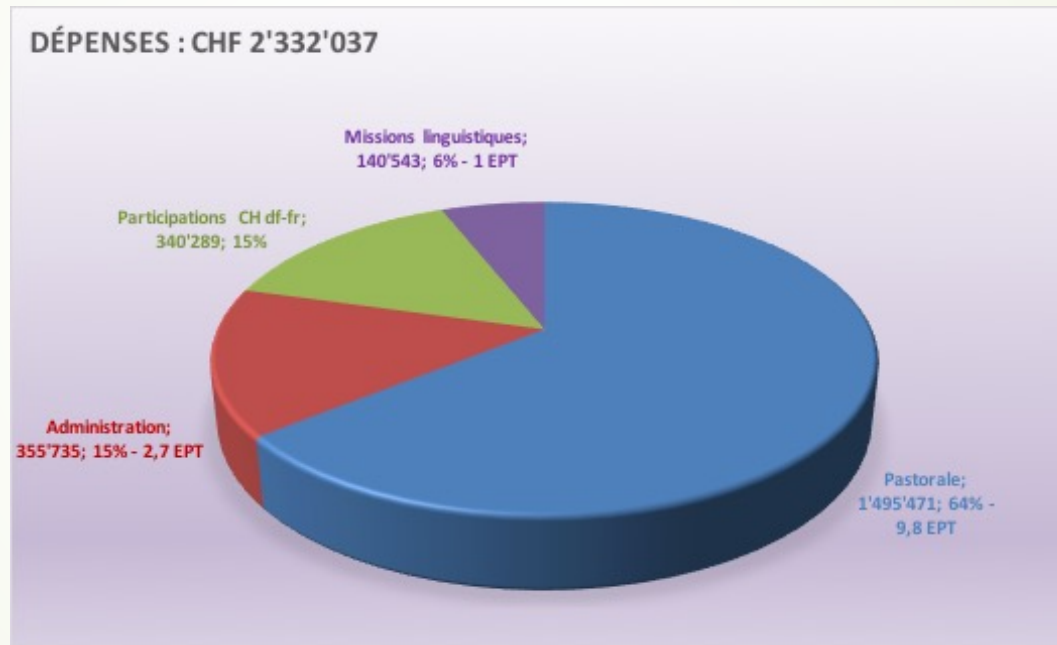
***...des questions ?***



# Aperçu des finances diocésaines et appel à la solidarité des paroisses !

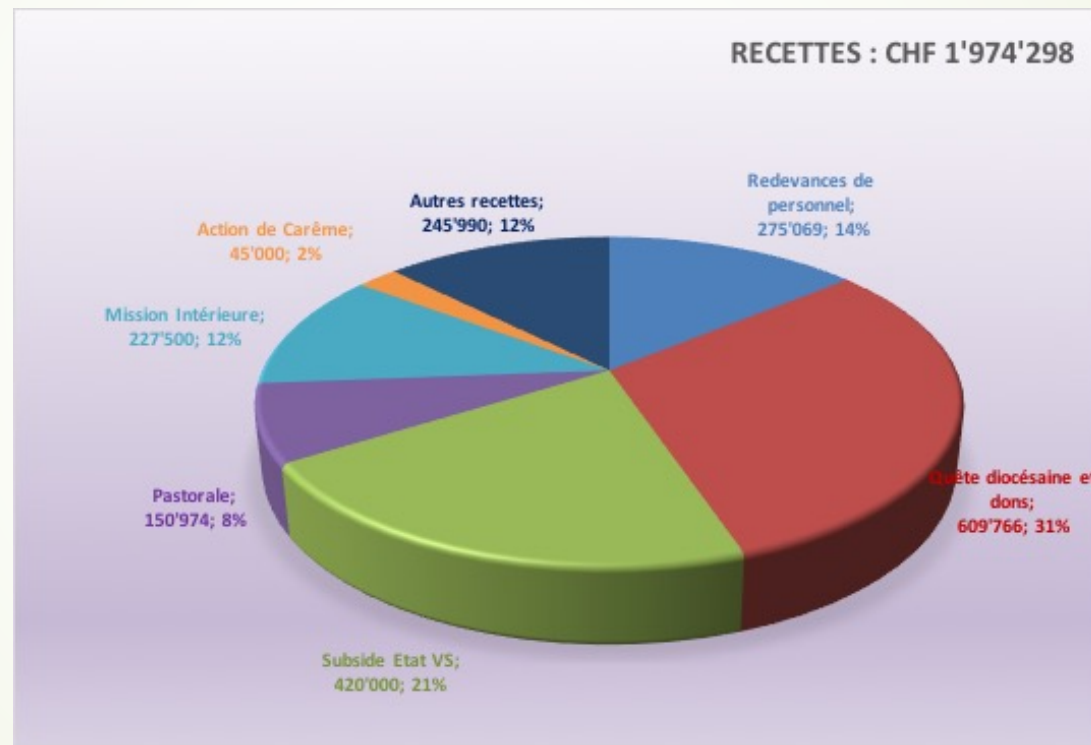
- ❖ Cf. rapport financier 2017 à disposition sur notre site [www.cath-vs.ch](http://www.cath-vs.ch) / Le Diocèse / finances
- Cf. article NF / résultat quête Toussaint et invitation aux Paroisses à contribuer au déficit du diocèse !

# Aperçu des finances diocésaines et appel à la solidarité des paroisses !

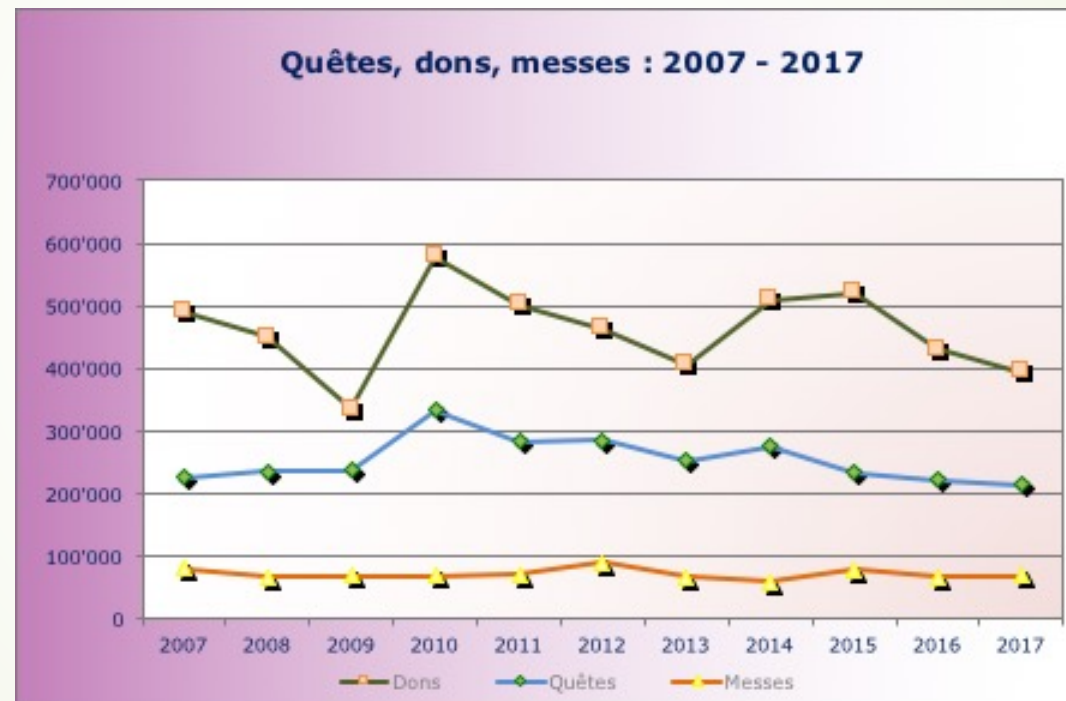




# Aperçu des finances diocésaines et appel à la solidarité des paroisses !



# Aperçu des finances diocésaines et appel à la solidarité des paroisses !



# Aperçu des finances diocésaines et appel à la solidarité des paroisses !

Nos soucis à court terme:

► Côté recettes

- Recul du produit global de la **quête de la Toussaint** (2017 fr. 610'000)
- Diminution de la contribution de **l'Action de Carême** (2017 fr. 45'000)
- Diminution de la contribution de la **Mission Intérieure** (2017 fr. 227'000)

# Aperçu des finances diocésaines et appel à la solidarité des paroisses !

Nos soucis à court terme:

► Côté dépenses

contribution diocésaine exigée normalement par la **RKZ**

➤ fr. 700'000.- (plafonnée jusqu'ici à fr. 280'000).... s/ fr. 10 mios CH

servant à financer les Institutions de formation, de jeunesse, de groupements d'adultes et des médias à l'échelon national !!

# Aperçu des finances diocésaines et appel à la solidarité des paroisses !

## Solutions:

- ❖ Augmentation substantielle de la contribution de l'Etat VS à la faveur des Eglises, actuellement
  - fr. 420'000 en faveur de l'Eglise catholique
  - fr. 70'000 en faveur de l'Eglise réformée

# Aperçu des finances diocésaines et appel à la solidarité des paroisses !

## Solutions:

- ❖ Sensibiliser les Paroisses au fait que les postes occupés à l'Administration diocésaine ou dans les services diocésains sont à la seule faveur des paroisses.
- ❖ Inviter les Conseils de gestion à porter dans leurs budgets paroissiaux respectifs un montant arrondi ou forfaitaire de leur contribution au Diocèse à l'occasion de la Toussaint (+/- fr. 3.-/catholique).
- ❖ À défaut de meilleures rentrées d'argent, risque d'amincissement des structures en place... au détriment des Paroisses !

***Merci pour votre attention !***



***...des questions ?***